

Date de convocation : 21/06/2017

Date d'affichage : 21/06/2017

REUNION DU 27 JUIN 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le vingt-sept juin 2017 à 18H30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A.HENOCQUE M.CAILLEUX PH.BARBE M.DEVAUCHELLE N.BIGOT
E.BLONDIN E.CRUSEL C.DAMIS C.DEVILLERS D.MALLET B.MAQUIGNY
F.GALAND JJ DOUZENEL

Etaient absents : C.BOURDELET donne pouvoir à M DEVAUCHELLE

MH TIRE donne pourvoir à C DEVILLERS

B MAQUIGNY absent

Secrétaire de Séance : Nora BIGOT

Compte-rendu de la dernière séance approuvé à l'unanimité.

1/ CONTINUITÉ DES TAP/RYTHMES SCOLAIRES

Mr le Maire évoque son intervention concernant les TAP lors de la fête des écoles et le souhait de la commune d'arrêter.

Mr le Maire fait lecture du mail reçu de l'IEN du Vimeu concernant les rythmes scolaires.

Un conseil d'école est prévu jeudi 29 juin 2017 pour statuer sur les rythmes scolaires si le décret paraît.

Arrivée de Mr MAQUIGNY à 18h40

Mr GALAND intervient en expliquant qu'il s'agit plus d'une garderie le vendredi après-midi.

Il est envisagé de revenir à la semaine des quatre jours.

Mr BLONDIN explique des propositions ont été faites aux parents.

Mr GALAND demande combien de départs d'enfants sont prévus pour la rentrée prochaine.

Des questions se posent concernant ces départs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de la suppression des TAP et du retour à la semaine des quatre jours.

Mr le Maire précise que la CCVS continue encore les TAP cette année car il y a des intervenants sous contrats, mais compte arrêter l'année qui d'après.

2/ TARIFS CIMETIERE

La commission a décidé d'aménager les reprises de concessions.

Mr BARBE demande si des renseignements ont été pris au niveau des tarifs pratiqués dans les communes voisines. Il précise qu'un jour ou l'autre il faudra agrandir le cimetière.

Toutes les reprises sont concernées par des exhumations.

Des devis ont été faits par Monsieur TAILLEUX.

Les caveaux seront remis en état, un caveau sera fait avec les ossements récupérés (2400€) à la charge de la commune, et un registre sera tenu en mairie.

Prix de vente des caveaux repris :

2 places 1200€

3 places 1500€

4 places 2000€

6 places 2400€

Le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs de reprise comme suit :

500€ en pleine terre

3/ DEMEURE D'HAUTEBUT

Mr le Maire souhaite que l'ensemble des élus puissent se rendre à la Demeure d'Hautebut.

Il est convenu du mardi 4 juillet 2017 à 18h30.

Après les vandalismes, les assurances sont venues pour faire le tour, un devis a été et transmis aux assurances mais celui-ci n'étant pas assez détaillé, trois autres devis ont été envoyés.

Menuiseries intérieures/plaquisterie : 59 940.10€ TTC

Menuiseries extérieures : 25 160.30€TTC

Remplacement double vitrage cassé : 2 601.50€ TTC

Soit un total général de 87 701.90€ TTC

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les experts de l'assurance de la commune et de l'assurance de Mr SANSON se réunissent le mardi 18 juillet prochain à 10h30 en mairie pour un chiffrage de l'indemnisation.

Un rendez-vous a été fixé également avec Mme LEFORESTIER du service des Domaines le jeudi 6 juillet à 9h pour une estimation au plus juste de la Demeure.

Mr le Maire réprecise que la Demeure coute à peu près 20 000€ par an à la commune.

Et que même avec des travaux, la demeure ne pourra être relouée en l'état.

Mr le Maire explique qu'il souhaite la vendre.

Un acquéreur potentiel a fait parvenir son positionnement par courrier, celui-ci attend un retour de la commune sur une vente éventuelle et un prix.

Mr le Maire fera également une demande au notaire de la commune pour une estimation.

Mr DE RAEDT a proposé un rdv avec le conseil municipal concernant la demeure, Mr DEVILLERS prendra contact avec lui pour convenir d'un rendez-vous.

Mr DEVILLERS pose la problématique de la perte de la demeure mais aussi du camping, si rien n'est fait.

Mr BARBE estime qu'il faut investir dans le camping et faire au moins une aire de camping-cars.

4/ DIVERS

Mr BARBE intervient sur les huttes, sur la hutte DECAYEUX il y a 2 tours libres.

Il s'agit du même problème que l'année dernière.

La prochaine adjudication aura lieu l'année prochaine, le règlement sera revu et durci.

Mme CRUSEL précise que les « responsables » de huttes, signataires du règlement étaient bien au fait.

Le mieux serait qu'un titre nominatif soit envoyé à chaque signataire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'annulation partielle du titre n°48 émis pour Mr DECAYEUX.

Le propriétaire de la parcelle H 197 interdit l'accès aux huttes qui selon lui se trouve sur son terrain. Mr BARBE a eu le Syndicat Mixte, le service juridique, il a eu confirmation qu'il ne peut pas s'opposer à la servitude, les huttes étant sur le terrain depuis plus de 50 ans.

Mr BARBE précise que le Conservatoire négocie actuellement avec le propriétaire.

Mme BIGOT explique qu'elle est « harcelée » par téléphone pour les compteurs linky.

Selon EDF, les compteurs linky sont généralisés à Woignarue pour le 1^{er} semestre 2018.

Mr CAILLEUX explique qu'il s'est rendu à une réunion à ce sujet, avec ces compteurs il n'y aura plus d'estimation, une facturation sera établie sur la consommation réelle.

Mr le Maire explique que le commissaire enquêteur a rendu son rapport sur le PLU avec un avis favorable.

Il informe le Conseil qu'il s'est rendu à la CCVS pour rencontrer Mme FERMAUT concernant la suite de la procédure du PLU étant donné la prise de compétence par cette dernière.

Mr le Maire fait lecture du mail de Mme FERMAUT DGS de la CCVS :

« La procédure de PLU de Woignarue est au stade approbation après enquête publique. Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable mais assorti de prescriptions qui ne peuvent en l'état être acceptées par la Commune.

Depuis le 28 mars 2017, la commune est régie par le RNU, qui limite drastiquement les possibilités d'évolution de la commune.

Suites à donner à la procédure :

COMMUNE

- Délibérer en conseil pour la transmission du dossier de PLU à la CCVS, en lui demandant de bien vouloir finir la procédure en cours
- Avis du conseil municipal concernant les suites à donner à la procédure :
- Demander la saisine de la commission de conciliation. Pour plus d'information sur cette instance : Cette commission est instituée dans chaque département, pour rechercher des accords et formuler des propositions alternatives en matière d'élaboration de document d'urbanisme. **ref : L 132-14 du code de l'urbanisme**. Cette commission est paritaire (6 élus locaux, 6 personnes qualifiées). Nous n'avons pas encore eu à la saisir. Je peux me renseigner sur sa composition dans le 80, afin que nous puissions sensibiliser en direct les élus locaux, afin qu'ils apportent leur soutien à ce projet. **ref R132-10 du code de l'urbanisme**
- Reprise des arguments (annexe 6 du rapport – déjà en notre possession)

- Dans un autre document : Préciser le cas échéant à la Communauté de Communes un ordre dans les priorités afin que l'on puisse évaluer les facultés possibles de négociation afin de bâtir le dossier à adresser à la commission de conciliation

- Transfert du dossier financier et du marché
- demander à votre prestataire une facture de solde de compte arrêtée au 27 mars 2017
- nous transmettre une copie du dossier marché (avec avenants le cas échéant) ou contrat + factures, nous préciser dans une note ce qui a été acquitté (bilan financier de l'opération) et ce qui resterait à financer (CC) au vue du contrat.
- Merci de nous adresser le contrat, afin que nous puissions regarder les conditions de résiliation éventuelles compte tenu de l'appréciation négative sur le travail du prestataire

Penser également à nous adresser copie de la décision du 19 janvier 2017 désignant le commissaire enquêteur, l'arrêté municipal de mise à enquête publique afin que l'on puisse payer le commissaire enquêteur. Quand le tribunal vous aura adressé la demande de liquidation de ses frais, merci de nous la transmettre. »

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- choix d'un prestataire (marché à BC en cours de préparation pour les procédures de PLU en cours sur le territoire des 28 communes)
- Prise en charge des coûts à partir du 28 mars 2017 – vérification de ce qui reste réellement dû (vérification du contrat, des conditions de résiliation, avenant ?)
- Dès réception des documents et des avis de la commune de Woignarue : reprise du dossier, saisine de la commission de consultation (CC), et montage d'un dossier argumenté pour justifier des demandes de la Commune, information de la commune

Si cette démarche de conciliation n'aboutit pas d'autres alternatives seront possibles : reprise du PLU en le modifiant comme demandé par l'Etat ou seulement partiellement, enquête publique (si modification substantielle par rapport au projet soumis initialement à enquête) puis approbation. Le recours contre un PLU même porté par l'Etat n'est pas suspensif, attention néanmoins à la sécurisation juridique des actes en cas d'annulation. Il y a un risque de contentieux indemnitaire si par suite des actes individuels s'en trouvent affectés. Enfin un juge n'est pas obligé de prononcer une annulation totale, il peut s'agir d'une annulation partielle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la transmission du PLU à la Communauté de Communes Villes Sœurs et lui demande de bien vouloir finir la procédure.

Le Conseil Municipal donne son avis concernant les suites à donner à la procédure :

- Saisine de la commission de conciliation
- Reprise des arguments de la commune (cf annexe 6 du rapport déjà en possession de la CCVS)
- Mr le Maire préparera un document définissant l'ordre des priorités afin que la CCVS puisse évaluer les facultés possibles de négociation afin de bâtir le dossier à adresser à la commission de conciliation.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la disparition de la table se trouvant derrière le cimetière. Celle-ci a sans doute été volée.

Une demande pour la vente au camping de coquillages et crustacés a été formulée en Mairie, Mr le Maire précise que dans la mesure où la commune a déjà rejeté une demande l'année dernière, il n'est pas favorable au passage de ce vendeur dans le camping.

Mr CAILLEUX explique qu'actuellement il n'y a aucun repreneur pour le bar du camping. En effet, un couple fortement intéressé a été reçu dernièrement en mairie, cependant, le couple est dans l'attente d'une session de formation LICENCE IV.

Une friterie actuellement sur AULT souhaite venir s'installer au camping pendant la saison.

De même, que Mr ZHAWY (pizzeria) a proposé la vente de glaces et de boissons non alcoolisées.

Si une autorisation est donnée, il faudra limiter celle-ci à cette saison uniquement, Mr CAILLEUX précise que dans cette éventualité, un écrit sera fait.

Mr le Maire soulève un problème posé dans l'après-midi, le transport du midi, le bus n'ayant que 14 places, 19 enfants seront susceptibles de le prendre.

Mr le Maire ayant conseil d'école jeudi 29 juin, il évoquera le sujet. Dans l'hypothèse d'un nombre trop important d'enfants le midi au bus, il ne sera pas possible de maintenir ce transport en faisant deux voyages le midi, les enfants n'auront pas assez de temps pour le déjeuner.

Il conviendra alors de supprimer le bus le midi.

Il y aura par contre deux passages de bus le matin et le soir.

Mme DAMIS fait part au Conseil qu'elle a remarqué que des véhicules avec remorques pleines s'engagent derrière le cimetière et souhaite savoir si éventuellement il y aurait un dépôt sauvage. Il est répondu qu'aucun signallement n'a été fait en mairie.

Mme MALLET évoque le problème Grande Rue intersection rue du Moulin et intersection rue Barre Duquesne, il faudrait faire une demande à la DDTM pour l'installation de panneaux STOP.

Voir l'annexe avec un plan des rues concernées.